

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0066952.2026.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS LE RAY BIO DISTRIBUTION Adresse 1 Allée du capitaine 56250 Elven Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 02 mars 2026 06:33:47 +01 (Europe/Brusse ls) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		Nom et signature ECOCERT FRANCE		I.8 Validité Certificat valable du 28/01/2026 au 31/03/2027	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits et fruits préparés: Ananas séchés	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Banane séchée	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Dattes Deglet Nour branchées	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Dattes Deglet Nour dénoyautées	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Dattes Medjool	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Fruits secs	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Mangues séchées	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Mélange étudiant	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Raisins secs	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Amandes de cajou Tandori	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Amandes de cajou torréfiées au curry	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Amandes de cajou torréfiées aux herbes de provence	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Amandes de cajou torréfiées	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Amandes de cajou	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Arachides décortiquées et torréfiées	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Arachides	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: NOIX DE MACADAMIA	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Noix de pécan	Biologique
Fruits à coques, graines et préparations associées: Noix du Brésil	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Feuilles de citronnelles séchées	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Graines de Chia	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Physalis séchées	Biologique	
Sucres, mélasses et sirops: Panela	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		